

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

Le présent document a pour objet de donner des informations sur les travaux de la Commission au public et aux parties prenantes, pour que ces derniers puissent formuler des observations et participer efficacement aux consultations.

Nous invitons ces groupes à exprimer leur point de vue sur la manière dont la Commission envisage le problème et les solutions possibles, et à nous communiquer toute information pertinente en leur possession.

<b>DENOMINATION DE L'INITIATIVE</b>	Une approche globale de la santé mentale
<b>DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE</b>	SANTÉ – Unité de la prévention des maladies et de la promotion de la santé
<b>TYPE PROBABLE D'INITIATIVE</b>	Non législative
<b>CALENDRIER INDICATIF</b>	Q2-2023
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<a href="https://health.ec.europa.eu/non-communicable-diseases/mental-health_en">https://health.ec.europa.eu/non-communicable-diseases/mental-health_en</a>

*Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont susceptibles d'être modifiés.*

### A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

#### Contexte politique

L'Organisation mondiale de la santé définit la santé mentale comme «un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.»

Des tendances telles que l'évolution technologique et l'augmentation du coût de la vie ont une incidence directe sur la santé mentale. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine ont encore mis en évidence l'importance de la santé mentale.

Ces facteurs ont conduit à un large consensus sur le fait que tous les volets de l'action de l'UE devraient être regroupés dans le cadre d'une seule et même initiative.

Dans son discours sur l'état de l'Union de septembre 2022, la présidente von der Leyen a annoncé une nouvelle initiative sur la santé mentale. Auparavant, lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe en mai, les citoyens européens avaient souligné que la santé mentale était une préoccupation majeure. Tant le Parlement européen<sup>1</sup> que le Conseil<sup>2</sup> ont fait écho à ces préoccupations et ont demandé que des mesures soient prises dans ce domaine.

La Commission aide les États membres à atteindre les objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs de développement durable des Nations unies et les neuf objectifs mondiaux volontaires fixés par l'Organisation mondiale de la santé. En outre, la santé mentale a été mise en avant dans le cadre de divers dialogues sectoriels avec les citoyens, ainsi que dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse<sup>3</sup>. Enfin, les questions de santé mentale revêtent une forte dimension mondiale, comme l'a souligné la récente stratégie mondiale de l'UE en matière de santé.

La Commission répondra par une **communication sur une approche globale de la santé mentale** qui figure dans son [programme de travail pour 2023](#) au titre de la priorité «Promouvoir notre mode de vie européen».

<sup>1</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0205\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0205_EN.html)

<sup>2</sup> Déjeuner de travail au Conseil «Santé» du 9 décembre 2022.

<sup>3</sup> Confirmé par l'Eurobaromètre Flash [«Jeunesse et démocratie dans l'Année européenne de la jeunesse»](#), réalisé en 2022.

## Problème que l'initiative vise à résoudre

Avant la pandémie, les données montraient que plus de 84 millions de personnes (soit 1 sur 6) dans l'UE étaient touchées par des maladies mentales, chiffre qui a presque certainement augmenté depuis lors<sup>4</sup>. Environ 5 % de la population en âge de travailler souffrait de graves problèmes de santé mentale, tandis que 15 % d'entre eux étaient touchés par une affection plus courante, ce qui réduisait leurs perspectives d'emploi, leur productivité et leurs salaires. Les troubles mentaux et comportementaux sont responsables d'environ 4 % des décès annuels en Europe et constituent la deuxième cause de décès chez les jeunes<sup>5</sup>. Mais le constat pourrait ne pas s'arrêter là: les tabous, la stigmatisation, le contexte culturel et l'alphabétisation en matière de santé mentale peuvent également entraîner un sous-signalment. La santé mentale s'est encore détériorée depuis le début de la pandémie de COVID-19 en général, mais son incidence est particulièrement frappante chez les jeunes, les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables<sup>6</sup>. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a constaté que les femmes présentaient des niveaux de bien-être mental inférieurs à ceux des hommes dans chacune des trois vagues de pandémie<sup>7</sup>. En outre, selon l'OMS, les 10 % des patients atteints de la COVID-19 présentant des symptômes de longue durée sont souvent confrontés à des symptômes neurologiques et à des niveaux plus élevés de dépression et d'anxiété<sup>8</sup>.

Plus récemment, l'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences sur le coût de la vie, ainsi que l'incertitude quant à l'avenir, ont créé de nouvelles tensions, avec des répercussions à long terme sur la santé mentale. Les ressortissants de pays tiers tels que ceux qui fuient l'Ukraine peuvent être confrontés à des problèmes particuliers en matière de santé mentale en raison d'expériences traumatisantes, que ce soit dans leur pays d'origine ou lorsqu'ils fuient vers l'UE.

Déclenchés par une combinaison de circonstances individuelles, familiales, socio-économiques et environnementales, les troubles de la santé mentale ont un coût financier et humain élevé. Les coûts directs et indirects de la mauvaise santé mentale sont estimés à plus de 4 % du PIB<sup>9</sup>. Ces coûts viennent s'ajouter aux coûts plus immatériels de la détresse émotionnelle, de la douleur et de la souffrance subies par les personnes souffrant d'une maladie mentale persistante, ainsi que par leurs proches et les professionnels de la santé qui s'occupent de ces personnes.

Investir dans l'amélioration de la santé mentale n'est pas seulement une question de santé; il s'agit aussi de faire en sorte que la société européenne soit centrée sur les citoyens, résiliente et solidaire. La bonne santé mentale de la population européenne est une ressource fondamentale pour la stabilité sociale et la prospérité économique, ainsi que pour la qualité de vie.

La Commission travaille sur la santé mentale depuis plus de 25 ans<sup>10</sup>. Toutefois, pour réduire efficacement la souffrance humaine et apporter des avantages à nos sociétés et à nos économies, l'action de l'UE doit aller au-delà de la politique de santé et inclure toutes les politiques ayant une incidence sur la santé mentale. À la suite des appels lancés par le Parlement européen, des résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe et du discours sur l'état de l'Union de la présidente von der Leyen, il existe un large soutien en faveur d'une approche globale et axée sur la prévention au niveau de l'Union qui puisse soutenir et compléter l'action au niveau des États membres et au niveau régional.

En juin 2022, la Commission a lancé l'initiative de l'UE sur les maladies non transmissibles «Vivre ensemble en bonne santé», qui vise à réduire la charge que représentent les maladies et les problèmes non transmissibles, y compris la santé mentale, en adoptant une approche consistant à intégrer la santé dans toutes les politiques. La santé mentale est également un thème important et récurrent dans le déploiement des meilleures pratiques dans l'ensemble de l'UE, soutenu par les programmes de santé de la Commission. Les États membres collaborent déjà à la mise en place de programmes nationaux de prévention du suicide et à la réforme des services de santé mentale<sup>11</sup>. Le nouveau groupe d'experts de la Commission sur la santé publique contribue à coordonner les efforts des États membres, et la santé mentale a été identifiée comme un domaine clé pour l'action future — un sujet qui fera l'objet d'un débat au sein d'un sous-groupe.

<sup>4</sup> [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/696164/EPRS\\_BRI\(2021\)696164\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/696164/EPRS_BRI(2021)696164_EN.pdf)

<sup>5</sup> Eurofound (2021), Impact of COVID in young people in the EU.

<sup>6</sup> OCDE/UE (2021), Panorama de la santé: Europe. <https://www.oecd.org/health/health-at-a-glance/>

<sup>7</sup> [Indice d'égalité de genre 2021: Santé | European Institute for Gender Equality \(europa.eu\)](https://www.eige.europa.eu/indicators/indice-d-egalite-de-genre-2021-sante)

<sup>8</sup> Post COVID-19 condition (Long COVID) (who.int)

<sup>9</sup> OECD-Factsheet-Mental-Health-Health-at-a-Glance-Europe-2018.pdf

<sup>10</sup> [https://health.ec.europa.eu/non-communicable-diseases/mental-health\\_en](https://health.ec.europa.eu/non-communicable-diseases/mental-health_en)

<sup>11</sup> Action commune «ImpleMENTAL» (ja-implementation l.eu).

Afin d'aider les systèmes de santé à mieux répondre aux besoins spécifiques des patients de longue durée atteints de la COVID-19, y compris en matière de santé mentale, la Commission a demandé au groupe d'experts sur les moyens efficaces d'investir dans la santé d'élaborer un avis sur l'incidence de la condition post-COVID-19 sur les systèmes de santé.

Les risques psychosociaux et le stress lié au travail ont une incidence significative sur les individus, les organisations et les économies nationales. Environ la moitié des travailleurs de l'UE considèrent que le stress est courant sur leur lieu de travail, et le stress intervient dans à peu près la moitié de l'ensemble des journées de travail perdues. La Commission a donc adopté en 2021 une communication intitulée «Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027»<sup>12</sup>, dans laquelle elle reconnaît l'importance de lutter contre les risques psychosociaux au travail, y compris à la lumière de la transition numérique, et propose plusieurs actions. La présente communication répondra également à l'engagement relatif à une initiative non législative au niveau de l'UE sur la santé mentale au travail, en coopération avec les États membres et les partenaires sociaux.

La Commission a également lancé des initiatives dans un certain nombre de domaines d'action tels que la santé, l'éducation, l'emploi, l'aide humanitaire et la recherche. La communication fournirait une vue d'ensemble efficace de la manière dont l'action pluridimensionnelle de l'UE peut être approfondie pour relever les défis liés à la santé mentale décrits ci-dessus.

## **Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)**

L'article 168 du traité dispose qu'un niveau élevé de protection de la santé humaine doit être assuré lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union. L'action de l'UE, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé physique et mentale.

En outre, l'Union dispose de compétences d'appui explicites en matière de santé mentale et de bien-être conformément à l'article 3, paragraphe 1, du TUE, ainsi que de compétences implicites dans le domaine de la santé au travail, conformément à l'article 153, paragraphe 1, du TFUE.

### **Base juridique**

Communication non législative.

### **Nécessité pratique d'une action de l'Union**

L'objectif général de l'approche globale de l'UE en matière de santé mentale est d'améliorer la santé mentale en intégrant la santé mentale dans toutes les politiques pertinentes de l'UE et de maximiser la valeur ajoutée des politiques de l'UE dans les efforts nationaux et locaux.

La santé mentale est un facteur déterminant pour l'efficacité des politiques de l'UE ainsi que pour la santé, la stabilité et la prospérité de nos sociétés. Il est donc essentiel de veiller à ce que l'UE apporte une valeur ajoutée maximale aux efforts coordonnés déployés par les États membres et d'autres États membres pour contribuer à la promotion de la santé mentale, à la prévention des problèmes de santé mentale, au traitement des problèmes de santé mentale et à la gestion efficace des conséquences.

## **B. Objectifs de l'initiative et moyens de les atteindre**

L'initiative vise à promouvoir une approche globale et axée sur la prévention de la santé mentale en tant que question de santé publique et à intégrer la santé mentale dans les politiques de l'UE. Elle définira d'éventuels futurs axes de travail, en mettant l'accent sur une valeur ajoutée européenne clairement définie afin de faciliter le travail des États membres et de ceux qui se trouvent en première ligne. Ce soutien prendra notamment les formes suivantes:

- **promotion d'une bonne santé mentale et prévention des problèmes de santé mentale**, en examinant les politiques, les actions et le financement des connaissances en matière de santé mentale, de la sensibilisation, de l'autonomisation des citoyens et de l'éducation dans l'ensemble de la société, des particuliers et des professionnels de la santé aux décideurs politiques, aux services sociaux, aux réseaux et aux pouvoirs publics dans la société dans son ensemble. Il s'agit également de s'attaquer aux principaux facteurs de risque socio-économiques et environnementaux des problèmes de santé mentale.
- **détection précoce et le dépistage des problèmes de santé mentale**, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels une approche améliorée pourrait avoir le plus d'impact, par exemple dans les

<sup>12</sup> COM(2021) 323.

environnements éducatifs, le lieu de travail, les maisons de retraite, les soins de proximité et les soins de santé.

- **actions visant à poursuivre la lutte contre les risques psychosociaux au travail**, en mettant l'accent sur les résultats des discussions avec les États membres et les partenaires sociaux, avec la contribution de l'Agence de l'UE pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).
- **soutien et amélioration de l'accès aux traitements et aux soins pour les problèmes de santé mentale**, en mettant l'accent sur des approches et des interventions innovantes, prometteuses et personnalisées fondées sur des données probantes, des traitements efficaces et des soins de qualité, en luttant contre les inégalités en matière d'accès à des traitements et des médicaments abordables, en renforçant les capacités du personnel de santé, en soutenant les familles des patients atteints de troubles mentaux et en promouvant des parcours de soins intégrés.
- **amélioration de la qualité de vie**, soins de suivi appropriés et centrés sur le patient, facilitation du retour à l'école et au travail, et progrès sur des éléments clés tels que la déstigmatisation et les droits.
- **questions transversales**, y compris la recherche, le développement et l'innovation, le rôle des outils numériques, la formation et le soutien, y compris la formation interdisciplinaire du personnel de santé, l'amélioration des échanges et de la mise en réseau entre les professionnels de la santé mentale, les organisations de patients, les services sociaux et les scientifiques, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des groupes vulnérables (par exemple, les enfants, les personnes âgées, les migrants et les réfugiés) et les groupes socio-économiques défavorisés (faible niveau d'éducation, faibles revenus, chômeurs ou menacés d'être au chômage), et la coopération mondiale en matière de santé mentale.

### Incidences probables

La communication encouragera une approche globale de la santé mentale axée sur la prévention et abordera les nombreuses politiques et déterminants socio-économiques et environnementaux qui ont une incidence sur la santé mentale.

Elle définira d'éventuels futurs axes de travail pour soutenir un changement du système de santé mentale et intégrer pleinement les considérations relatives à la santé mentale dans toutes les politiques. Ces axes de travail comprendront des actions ayant une valeur ajoutée clairement définie au niveau de l'UE afin de faciliter le travail des États membres et de ceux qui se trouvent en première ligne et de donner aux citoyens les moyens de promouvoir leur propre santé mentale.

### Suivi futur

Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la communication feront l'objet d'un suivi au moyen du suivi existant en matière de santé, y compris l'ODD 3.4 relatif à la santé mentale, l'objectif des maladies non transmissibles en matière de santé mentale ainsi que les indicateurs de santé de base européens pertinents tels que les suicides<sup>13,14</sup>, la dépression<sup>15</sup> les lits de soins psychiatriques<sup>16</sup> et la santé au travail. Le suivi existant sera complété, si nécessaire, par des indicateurs pertinents pour des actions spécifiques dans le cadre des futurs axes de travail.

## C. Amélioration de la réglementation

### Analyse d'impact

La présente communication ne fera pas l'objet d'une analyse d'impact, étant donné qu'elle ne comprend pas d'actions d'engagement. Les propositions résultant de cette initiative ayant des incidences importantes attendues feront l'objet d'une ou de plusieurs analyses d'impact, conformément aux lignes directrices de la Commission pour une meilleure réglementation.

### Stratégie de consultation

- Les États membres seront consultés par l'intermédiaire du sous-groupe sur la santé mentale du groupe d'experts sur la santé publique.
- Des consultations ciblées avec les parties prenantes auront lieu par l'intermédiaire de la plateforme de l'UE sur la politique de santé.
- Des consultations sectorielles seront organisées là où et si nécessaire.
- Un Eurobaromètre sur la santé mentale sera lancé au printemps 2023.

<sup>13</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00122/default/table?lang=en>

<sup>14</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00202/default/table?lang=en>

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/HLTH\\_EHIS\\_CD1E/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=2d249b06-f173-48b3-b6ed-e90b57e6f683&page=time:2019](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/HLTH_EHIS_CD1E/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=2d249b06-f173-48b3-b6ed-e90b57e6f683&page=time:2019)

<sup>16</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00047/default/table?lang=en>

- Les résultats du sommet sur la sécurité et la santé au travail prévu sous la présidence suédoise en mai 2023 contribueront à cette initiative.